

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE FINANCEMENT DE LA DEMOLITION DE LOGEMENTS SOCIAUX EN ZONES DETENDUES ET LA PRODUCTION DE LOGEMENTS ATTRACTIFS DANS LE CADRE DU PLAN D'INVESTISSEMENT VOLONTAIRE

Action Logement Services lance le 15 juillet un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès des opérateurs du logement social pour engager la mesure présentée dans le Plan d'investissement Volontaire et portant sur la démolition de logements sociaux et la production d'un habitat attractif en zones détendues (zones B2 et C) ainsi que les 222 villes du Programme Action Cœur de Ville.

Les Partenaires sociaux d'Action Logement ont signé, le 25 avril dernier, le Plan d'Investissement Volontaire (PIV) qui mobilise 9 milliards d'euros en faveur du logement des salariés, du pouvoir d'achat et de l'attractivité des territoires. L'une des sept mesures de ce plan porte sur la dégradation de l'habitat ancien en zone détendue et propose un dispositif visant à financer la démolition des logements sociaux et la production d'une offre nouvelle de logements plus attractifs et conformes aux attentes des salariés.

Dans cette perspective, Action Logement Services propose un financement dédié, à hauteur de 250 millions d'euros de subvention dévolues à la démolition et 250 millions d'euros sous forme de prêts aux bailleurs consacrés à la production d'une offre nouvelle.

Pour mettre en œuvre ce dispositif et accompagner les bailleurs, Action Logement Services lance un Appel à Manifestation d'Intérêt pour recenser leurs besoins et allouer une première tranche de financement. Les dossiers, téléchargeables sur le site <https://groupe.actionlogement.fr> peuvent être retirés **dès le 15 juillet et jusqu'au 30 septembre 2019** (date limite de dépôt). Après instruction, Action Logement Services engagera les premiers financements en décembre 2019.

Cette mesure, motivée par la vocation d'utilité sociale d'Action Logement doit permettre de procéder à la démolition de 30 000 logements situés en zones détendues (zones dites B2, C ainsi que les 222 villes participant au programme Action Cœur de Ville) et permettre la production de 10 000 nouveaux logements, contribuant ainsi à l'attractivité des Territoires.

Bruno Arcadipane, Président d'Action Logement Groupe déclare : *« Nous avons au sein d'Action Logement une compréhension large de notre mission d'utilité sociale : adapter l'offre de logements aux besoins réels des salariés, des entreprises et des collectivités, c'est agir directement en faveur du lien emploi-logement et de la mixité sociale. »*

A PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 65 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 58 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations : www.actionlogement.fr - @ActionLogement - @Services_AL

CONTACTS PRESSE

Action Logement

Aude Vayre : 01 55 30 70 81 / Marie-France BERGAMO : 01 55 30 70 77 / actionlogement@grayling.com